

Octobre  
2012

## Travaux d'automne (suite)

lundi 15 octobre 2012, par [Henri Hamet](#)

### **Vente et achat d'abeilles en arrière-saison.**

#### **Conseils.**

**L'arrière-saison est la principale époque de vente et d'achat d'abeilles dans beaucoup de cantons. Pour la vente, il faut se défaire de préférence des colonies qui commencent à vieillir et qui n'essaient plus, ainsi que des essaims à nourrir.**

Ces ruches valent moins, bien entendu, que les essaims suffisamment approvisionnés, et que les colonies de deux ou trois ans qui ont essaimé de bonne heure et travaillé activement.

Parmi vos ruches, il s'en trouve dont la mère-abeille est bien plus vigoureuse que d'autres de ruches voisines ; ne vous défaites pas de ces premières, fussent-elles peu approvisionnées ; complétez ce qui leur manque. Pour rachat, il vaut mieux, par les mêmes considérations, préférer des essaims et de bonnes ruches-mères d'un ou de deux ans, que de vieilles ruches qui n'ont pas essaimé. Si vous achetez ces dernières, vous devrez les marier à des essaims secondaires. Il ne faut pas non plus acheter de ruchées trop lourdes ; car, pleines de miel, elles ne laissent pas d'alvéoles vides pour l'éducation du couvain, et la population faiblit bientôt. Elles sont dans de bonnes conditions aux poids de 15 à 20 kilogrammes en ruche de paille. Les essaims qui ne pèsent que 12 ou 13 kilogrammes en panier de paille peuvent encore être achetés de confiance vers octobre.

Il ne faut pas aller chercher d'abeilles dans une localité où l'on ne cultive que du sarrasin, ou qui n'a que des bruyères au miel aqueux et froid, pour les apporter dans un canton de sainfoin et d'autres fleurs au miel blanc, car elles travailleraient peu. Il faut les prendre dans une localité où elles essaient de bonne heure et beaucoup.

Il faut aussi les prendre dans une localité où elles sont assez nombreuses, ou bien dans un rucher qui renouvelle annuellement une partie de ses ruches. C'est un point auquel on ne fait pas assez attention, de renouveler les colonies de temps à autre, surtout dans les petits ruchers isolés. Voici ce qui arrive lorsqu'on ne le fait pas : les jeunes femelles s'accouplent avec des mâles de même famille, des frères ou des cousins ; il y a par conséquent consanguinité, et partout où il y a consanguinité, il y a dégénérescence (').

Voilà pourquoi souvent des ruchers, et surtout de petits ruchers isolés ne réussissent plus après avoir réussi un certain nombre d'années. Les colonies n'essaient plus et ne donnent pas davantage de produits. Quant aux qualités particulières qu'on a attribuées à différentes espèces d'abeilles faites par des auteurs, ne vous en préoccupez pas. Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons : il n'y a en France, et même dans une grande partie de l'Europe, qu'une espèce d'abeilles offrant quelques variétés légères dues à la nature et aux ressources des plantes, au climat et sans doute aussi aux causes que nous avons signalées plus bot. - Quant au prix des colonies, il varie d'un canton à l'autre. Ici on paie les bonnes colonies à garder de 18 à 24 fr. ;

ailleurs elles ne coûtent que 14 ou 15 fr. Dans plusieurs localités on ne les vend que 10 ou 12 fr., quelquefois même que 8 fr.

### **Nourrissement des abeilles**

Lorsque les ruches qu'on se propose de conserver n'ont pas assez de provisions pour passer la mauvaise saison, il faut leur en donner, à moins qu'on ne préfère les réunir. Si l'on a du temps et de la patience à sacrifier, on pourra nourrir les essaims et les ruches-mères n'ayant pas suffisamment de provisions. Mais, pour les nourrir avec succès, il ne faut pas oublier que les populations doivent être fortes, autrement on perd son temps et son argent.

On saura aussi qu'il vaut mieux présenter la nourriture tôt que tard et en donner trop que trop peu. C'est une erreur de croire que les abeilles puissent abuser de la nourriture qu'on leur donne et qu'elles en deviennent plus paresseuses. Il est vrai que quand on leur en présente prématurément, elles en emploient aussitôt une partie à alimenter du couvain, mais ce couvain augmente et ravive la colonie.

Si l'on a des parties de ruches, hausses ou calottes, qui contiennent du miel en rayons dont on n'aurait pas tiré parti, ou qu'on aurait réservé pour cela, on leur présentera ce miel, soit en ajoutant la partie de ruche, soit en plaçant le soir les rayons sous la ruche. 2 kilogrammes de miel en rayons, et non pris bien entendu, font plus de profit que 3 kilogrammes de miel coulé. Les miels coulés dont on se sert ordinairement pour nourrir les abeilles et qui conviennent le mieux parce qu'ils sont les moins chers, sont ceux dits de presse (miels citrons) ; les miels de bruyère et de sarrasin (miel de Bretagne) ; ces deux derniers sont réputés froids, et par conséquent ne pas beaucoup convenir quand ils sont donnés en grande quantité ; il faut les choisir durs et de bon goût, et les faire fondre avant de les présenter aux abeilles. Des apiculteurs y ajoutent de l'eau, croyant qu'ils ne fondraient pas sans cela, et se proposant ainsi d'allonger la sauce ; mais il ne faut pas s'illusionner, l'eau n'est pas du miel, et un kilogramme de miel dans lequel on n'a pas mis d'eau vaut mieux aux abeilles qu'un kilogramme dans lequel on en a mis. L'addition d'eau dans le miel est d'autant plus mauvaise que la saison est froide. Le miel le plus dur et le plus grenu devient déliquescents lorsqu'il a été mis un moment au feu. Ne contient-il pas d'ailleurs près de 30 p. 100 d'eau à l'état naturel ?

Il est d'autres apiculteurs qui y ajoutent une boisson alcoolique, telle que du vin, de l'eau-de-vie, "etc. : cette addition ne vaut pas mieux que celle de l'eau, l'abeille n'ayant pas été créée pour user d'ingrédients alcooliques, non plus que d'opium ; la preuve, c'est que si, en été, l'on place du vin ou de l'eau-de-vie à proximité du rucher, elle n'y touche pas plus que si c'était de la moutarde ou du vinaigre.

Le miel liquide doit être présenté dans un nourrisseur ou vase en bois ou en terre cuite, à rebords droits et peu élevés. Afin que les abeilles ne s'engluent pas dans ce miel, la surface doit être garnie de brins de paille ou d'une toile de crin, d'une bande de liège percée de petits trous, etc.

On peut aussi se servir de rayons propres, qui conviennent souvent moins parce qu'ils ne peuvent contenir qu'une petite quantité de miel. La ration qu'il faut leur administrer doit être au moins de 1 kilogramme à la fois, car plus on divise la nourriture qu'on leur offre, moins cette nourriture leur profite. Il importe donc de leur en donner le plus possible à la fois, et de ne pas laisser trainer le nourrissement des ruches. C'est à la tombée du jour qu'il faut présenter la nourriture aux abeilles, en introduisant le nourrisseur sous la ruche à nourrir. Cette ruche doit être placée sur une hausse vide de même diamètre, si ses rayons descendent jusqu'au tablier. Les nourrisseurs doivent être enlevés tous les matins, autrement ceux qui contiennent encore quelque miel pourraient occasionner le pillage. Si on en laisse pendant le jour qui contiennent encore du miel, il faut clore les ruches qui les ont, pour que les abeilles n'en puissent sortir, ni d'autres y entrer.

Tous les corps sucrés peuvent être donnés en nourriture aux abeilles ; mais ceux qui leur conviennent le mieux sont ceux qui contiennent le plus de matière saccharine. On peut employer avec économie les sucres non raffinés et les cassonades, auxquels on doit ajouter un peu d'eau pour les faire fondre. On peut mêler les sirops de sucre, très-substantiels et très-chauds, aux miels de sarrasin et de bruyère, qui sont froids ; l'on obtient ainsi une nourriture bien conditionnée. Le sirop de fécule ou glucose est encore une nourriture économique dont on obtient de très bons résultats, lorsqu'elle n'est pas présentée plus tard qu'en septembre aux abeilles, qui l'absorbent parfaitement en éliminant la surabondance d'eau, et en font une nourriture qui leur vaut autant que le miel pur. Mais comme ce sirop ne possède qu'environ 40 p. 100 de parties saccharines, il faut appuyer sur la quantité. On doit en donner un tiers de plus que de miel. Son prix dépasse

rarement 50 c. le kilogramme, et ne s'élève quelquefois qu'à 30 c. Les sirops de fruits, que les anciens auteurs ont recommandés, ne valent pas les matières que nous venons d'indiquer, parce qu'en général ils contiennent peu de parties sucrées, beaucoup d'eau, et souvent un mucilage qui empêche leur absorption.

La nourriture ne doit plus être présentée lorsque la saison est devenue froide, avons-nous dit, et elle doit contenir moins d'eau à mesure que la saison s'avance. Autrement, c'est-à-dire si la saison est froide et si la nourriture est aqueuse, cette nourriture met les abeilles dans l'impossibilité de retenir les excréments ; elles sont forcées de s'en décharger, soit dans la ruche même si le temps est mauvais, ce qui vicie l'air ; soit au dehors si elles peuvent sortir ; et, dans ce cas, elles sont exposées à périr, parce qu'elles sont faibles et que le froid peut les surprendre. D'ailleurs, on a beaucoup de peine à leur faire prendre la nourriture, lorsque la température les contraint à se resserrer au haut de leur habitation ; elles descendent difficilement et n'enlèvent que de petites parties à la fois.

Il est vrai qu'on a inventé des appareils pour monter la nourriture à la portée des abeilles, et pour la leur présenter par le haut de la ruche ; mais ces appareils ne sont pas applicables à toutes les ruches. Au reste, les résultats ne sont jamais aussi certains lorsqu'on donne la nourriture tardivement. Quoi qu'il en soit, on peut sauver des colonies pauvres, qu'on aurait négligées en temps convenable, en leur présentant de la nourriture même au milieu de l'hiver. Pour cela, il faut placer ces colonies dans un appartement sain, où la gelée ne se fait pas sentir, quelquefois près d'un poêle, où on les laisse pendant le temps qu'elles enlèvent la nourriture qu'on leur présente ; ce temps ne doit pas être trop long, car elles pourraient attraper la dysenterie.

*Henri Hamet*  
*Fondateur de la Société Centrale d'Apiculture*

*Texte tiré de l'ouvrage « Cours Pratique d'Apiculture » professé au jardin du Luxembourg 1859*